

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
DE SOLIDARITE AU
CENTRE DES
MONUMENTS
NATIONAUX POUR
LA
RECONSTRUCTION
DE LA CATHEDRALE
NOTRE-DAME DE
PARIS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D60-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE AU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la survenance de l'incendie qui a en grande partie ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, le lundi 15 avril 2019,

CONSIDERANT la volonté de la Ville des Lilas de participer à l'effort national pour la reconstruction de l'édifice,

CONSIDERANT la souscription ouverte par le Centre des Monuments Nationaux, sur un compte spécial créé à cet effet,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le budget communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité de 2 500 €, au Centre des Monuments Nationaux, aux fins de participer à l'effort national pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 MAI 2019**
- et de son affichage le **29 MAI 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 22

Voix contre : 6

Abstention : 1

NPPV : 4

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D60-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019